

PA/EM.-

W

DECRET DU PREMIER MINISTRE

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:--:--:--

PRESIDENCE DU CONSEIL
MINISTERE DES FINANCES

/-) N N E E 1960 - N° 141 /PCM/MF

-:--:--:--

--++--++--++--

CONSEIL des MINISTRES
SECRETARIAT GENERAL
9 Aout 1960
Arrivée N° 1191 SSCM

LE PREMIER MINISTRE ,

- VU la Constitution du 15 Février 1959 de la République du Dahomey;
- VU le Décret N°109/PCM du 6 Août 1959 fixant les attributions des membres de Gouvernement;
- VU le Décret N°71/PCM du 3 Juin 1959 portant statut du personnel des Cabinets Ministériels -
- VU le décret N°83/PCM du 4/7/59 fixant les avantages accordés aux membres des Cabinets Ministériels -
- VU le décret N°48/PCM du 14 Mars 1960 portant organisation du Ministère des Finances;
- SUR proposition du Ministre des Finances;
- Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er .- M. JOFFROY Claude Raymond Administrateur Civil mis à la disposition de la République du Dahomey par décision N°1043 AT/2 du 30 JUIN 1960 du Secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats de la Communauté, est nommé Conseiller Technique du Ministère des Finances.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui aura effet pour compter du 8 Juillet 1960 sera enregistré. et publié au journal officiel de la République du Dahomey.

PORTO-NOVO, le 27 JUILLET 1960.
LE PREMIER MINISTRE

Par le Premier Ministre
Le MINISTRE DES FINANCES

F. Aplogan

F. A P L O G A N

H. Maga
H. MAGA

AMPLIATIONS

- Original..... 1
- J.O.R.D..... 1
- MINISTERES.....15
- S.G.C.M.....15
- C.F..... 1
- Trésor..... 1
- HAUSSAIRE..... 1
- M.A.C./COOP.....1
- S.F.....7
- D.P.....1
- Intéressé.....1